



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Trousse d'information SEDAR

Juin 2019

Trousse d'information SEDAR

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au système SEDAR^{MD} (Système électronique de données, d'analyse et de recherche). SEDAR est le système utilisé pour le dépôt électronique de la presque totalité des documents d'information sur le placement de titres auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le dépôt électronique à l'aide de SEDAR a débuté le 1er janvier 1997 et est maintenant obligatoire pour la plupart des émetteurs assujettis au pays.

Le système SEDAR permet aux intervenants du marché financier de déposer tous les documents publics ayant trait aux valeurs mobilières et de payer les droits de dépôt par voie électronique, économisant ainsi temps et argent. Le système SEDAR offre aux utilisateurs un accès instantané et intelligent à l'information sur les sociétés et les fonds d'investissement du domaine public et constitue un moyen de communication privilégié entre les émetteurs, les déposants et les autorités en valeurs mobilières.

Vous trouverez dans cette trousse d'information ci-jointe un certain nombre de liens web qui vous aideront à vous familiariser avec le système SEDAR :

- > Configuration matérielle et logicielle minimale requise pour les dépôts dans SEDAR
- > Droits de dépôts et droits relatifs au système de SEDAR
- > Formulaire SEDAR 1 et le formulaire SEDAR 2
- > Améliorations de SEDAR - Juin 2019

Nous espérons que ces documents vous seront utiles.

SEDAR^{MD} est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM
au 1-800-219-5381 ou sedar@csa-acvm.ca

Configuration matérielle et logicielle minimale requise pour les dépôts dans SEDAR

Veillez consulter notre site internet www.sedar.com. Les téléchargements SEDAR et guides d'installation, y compris la liste des exigences matérielles et logicielles requises, sont disponibles sous l'onglet [Versions SEDAR](#).

Pour obtenir plus de renseignements concernant l'installation du logiciel SEDAR, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou au sedar@csa-acvm.ca.

Droits relatifs au système

Le paiement électronique

Le système SEDAR facilite le paiement des droits de dépôt aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), à la Bourse de croissance TSX et à SEDAR puisqu'il permet à l'abonné d'ouvrir un compte bancaire EDI et d'émettre les instructions de paiement électronique au moment de la transmission du dossier électronique.

La procédure de paiement électronique du système SEDAR repose sur un protocole connu sous le nom d'« échange de données informatisées », ou EDI. Afin de déposer des documents exigeant des droits de dépôt, les abonnés doivent ouvrir un compte EDI auprès d'une institution financière établie au Canada qui offre des services financiers EDI et qui est reconnue comme possédant la technologie EDI par le fournisseur de services de dépôt.

Pour obtenir la liste des personnes-ressources des institutions financières, veuillez consulter le www.sedar.com. La [Liste de personnes-ressources des institutions financières pour les comptes EDI](#) se retrouve sous l'onglet [À propos de SEDAR](#).

Droits de dépôt des ACVM

Veillez consulter [le guide des droits de dépôt réglementaires des ACVM](#) pour connaître les droits de dépôt réglementaires applicables régis par les autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières.

Droits de dépôt de la Bourse de croissance TSX

Veillez visiter le site Web www.tmx.com pour consulter le barème des droits de la TSX compris dans les politiques de cette Bourse.

Droits relatifs au système de SEDAR

Pour de plus amples renseignements sur ces droits veuillez consulter le barème des [Droits relatifs au système de SEDAR](#) notre site internet www.sedar.com sous l'onglet [À propos de SEDAR](#) ou vous référer au *Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI* ou tout autre règlement similaire.

Formulaire SEDAR 1 et formulaire SEDAR 2

Si vous désirez devenir un abonné SEDAR, veuillez compléter et signer le [formulaire SEDAR 1](#) et le [formulaire SEDAR 2](#) et nous les faire parvenir soit par courrier, courriel ou télécopieur en utilisant les informations suivantes:

Alberta Securities Commission a/s du poste de service des ACVM
À l'attention du fournisseur du service SEDAR
12, boulevard Millenium, bureau 210
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 0M3
Télécopieur: 1-866-729-8011
Adresse courriel: sedar@csa-acvm.ca

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou sedar@csa-acvm.ca

Améliorations de SEDAR - 15 juin 2019

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM) mettront en œuvre des améliorations afin de rehausser la sécurité du système SEDAR, en nécessitant aux émetteurs de confirmer l'autorisation octroyée aux abonnés qui déposent des documents pour leur compte dans le système. Cette modification aura une incidence sur les émetteurs demandant à un agent de dépôt de déposer pour leur compte pour la première fois, ainsi que sur les émetteurs déposant pour leur propre compte pour la première fois.

Pour plus d'informations concernant la procédure d'autorisation, veuillez vous référer aux documents ci-dessous disponibles sous l'onglet [À propos de SEDAR](#) au www.sedar.com.

- > [Foire aux questions SEDAR](#)
- > [Guide de l'utilisateur Déposant](#)
- > [Demander l'autorisation de l'émetteur](#)